



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25225
3 février 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE 2 FEVRIER 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LES REPRESENTANTS PERMANENTS DE L'ESPAGNE, DE
LA FRANCE ET DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE
DU NORD AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance le texte, en anglais et en français, de la Déclaration sur la Bosnie-Herzégovine que la Communauté européenne et ses Etats membres ont adoptée le 1er février 1993.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
de l'Espagne

(Signé) Juan A. YANEZ-BARNUEVO

Le Représentant permanent
de la France

(Signé) Jean-Bernard MERIMEE

Le Représentant permanent
du Royaume-Uni

(Signé) Sir David HANNAY, KCMG

Annexe

DECLARATION SUR LA BOSNIE-HERZEGOVINE, ADOPTÉE LE 1er FEVRIER 1993
PAR LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES

[Original : anglais et]
français]

La Communauté européenne et ses Etats membres expriment leur soutien entier et sans réserve au plan d'ensemble de règlement pacifique en Bosnie-Herzégovine, proposé par la Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie, conformément aux engagements pris lors de la Conférence de Londres.

Le plan de paix et le projet de dispositions intérimaires pour le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine jusqu'à la tenue d'élections libres et régulières constituent un règlement cohérent et global, prenant en compte les intérêts légitimes des trois communautés constituantes de cette république.

La Communauté européenne et ses Etats membres invitent instamment les trois parties de la Bosnie-Herzégovine à accepter le plan de paix et le projet de dispositions intérimaires. Les parties doivent également apporter leur pleine coopération à leur mise en oeuvre.

La Communauté européenne et ses Etats membres demandent au Conseil de sécurité des Nations Unies d'apporter son soutien total à ce plan et à sa mise en oeuvre. La Communauté européenne et ses Etats membres sont disposés à contribuer activement à la réalisation de cet objectif.

La Communauté européenne et ses Etats membres réitèrent leur soutien intégral à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et au caractère pluriethnique de la République de Bosnie-Herzégovine. Ils poursuivront leurs efforts pour aider cette république à se relever de la tragédie actuelle.
